

Image not found or type unknown



Année de passage de salarié à libérale non prise en compte pour

Par **van dorp dorys**, le **22/09/2017** à **11:48**

Je suis passée en janvier 2000 du statut de salarié d'une association à profession libérale. L'année 2000 n'est prise en compte ni par le régime général ni par la CIPAV qui en réponse à mon courrier m'indique que les statuts de la CREA prévoient une affiliation au 1er janvier de l'année suivante (donc 2001).

Cela signifie que j'ai une année perdue pour la retraite. Que puis-je faire ? Dois-je me retourner vers le régime général ?

Merci pour votre réponse